Pelouse et Environnement 22 Avenue de la Vénerie 91230 Montgeron



Montgeron, le 7 février 2014

A l'attention de Monsieur le Maire,

Monsieur,

Je voudrais vous faire part de notre vive inquiétude devant les conditions dans lesquelles s'effectue la « mise aux normes » de l'arrêt de bus de « La Pelouse ».

Les travaux en cours se situent Avenue du Général De Gaulle, sur la portion de trottoir qui va du monument du Général de Gaulle à l'angle de la rue Marguerite.

Alors que notre association collabore avec les différentes municipalités pour la sauvegarde et l'entretien de l'Avenue de la Grange depuis plus de vingt ans, une « mise aux normes » qui inclut l'édification d'un abri de bus, est entamée sans aucune concertation préalable.

Jugez de notre stupéfaction :

La municipalité qui ouvre ce chantier sans aucune consultation des parties intéressées est celle qui a pris soin de développer une démocratie participative en mettent en place des comités de quartier au moment de l'élaboration du PLU. C'est la même municipalité qui a inscrit un peu plus tard la Pelouse parmi les espaces verts protégés par le PLU. Et l'espace vert de la Pelouse comprend trois éléments : l'allée centrale couverte d'une pelouse, les contre-allées gravillonnées, l'alignement d'arbres remarquable.

C'est la municipalité enfin, qui dans un passé récent, a su dialoguer avec notre association pour mettre en place un bornage clair du domaine de la Pelouse, ce dont tout le monde se félicite.

Si vous nous aviez consultés, voici l'avis que vous auriez recueilli :

En ces temps d'amplification des phénomènes climatiques, il est bien entendu que nous nous félicitons de la mise aux normes de l'arrêt de bus « La Pelouse ». Le confort et la sécurité des voyageurs nous paraissent essentiels.

Mais il est indispensable d'installer l'arrêt de telle manière qu'il ne détruise pas la perspective de la Pelouse dans les deux directions de la forêt et du lycée.

Cela fait partie de la protection d'un espace qui a été construit en calculant soigneusement l'effet optique produit par l'alignement d'arbres, suivant les principes de Le Nôtre. Je cite Monsieur Arpin dans le Bulletin de 2007/2008 de la Société d'Histoire locale de Montgeron:

« ...les rangées d'arbres sont très légèrement disposées en éventail à partir du château. Il s'agit probablement d'une correction optique prévue par les créateurs de l'avenue, soit dès l'origine, soit lors du prolongement royal de 1744. En effet, des rangées d'arbres strictement parallèles sur une si longue distance auraient été perçues comme se resserrant vers l'horizon et comme « fermant » la perspective, alors qu'un léger écartement rétablit pour l'œil une impression satisfaisante de parallélisme » (p. 27)

Aujourd'hui nous demandons :

Que l'arrêt soit déplacé dans une zone située entre l'arrêt « La Forêt » et le monument du Général De Gaulle, au plus près du monument.

Convaincus de l'importance et de l'urgence de cette modification, nous restons en alerte, attentifs à ce qui va se passer dans les jours qui viennent.

La semaine prochaine, nous commençons une campagne, qui coïncide avec l'ouverture de notre site, sur l'action de notre association.

Si nous n'étions pas entendus, nous nous verrions dans l'obligation d'informer nos concitoyens de la situation, et si nécessaire de déposer un recours gracieux auprès de vous, avant de saisir, en dernière instance le Tribunal administratif.

En souhaitant que notre avis soit pris en compte,

Cordialement,

La Présidente

Pour le Conseil d'administration

Voir le dossier photos joint.

Copie à Monsieur Dhombres et aux différents candidats aux élections municipales.



Avant travaux



Simulation de la destruction de la perspective par un abri bus



Proposition d'installation de l'arrêt de bus avec abri, à quelques mètres de là : aucun impact négatif.